



À partir de quelle somme un huissier intervient : tout ce que vous devez savoir

Fiche pratique publié le 01/08/2024, vu 63 fois, Auteur : [Légavox - Actualités](#)

Un huissier de justice est un officier ministériel chargé de plusieurs missions importantes dans le domaine juridique.

Son rôle principal consiste à signifier les actes judiciaires et extrajudiciaires, exécuter les décisions de justice, et procéder au recouvrement des créances. En France, les huissiers sont régis par des règles strictes et sont tenus de respecter un code de déontologie très rigoureux.

À partir de quelle somme un huissier intervient ?

L'intervention d'un huissier peut varier en **fonction de la somme à recouvrer**. Il est crucial de comprendre les seuils spécifiques pour savoir à partir de quel montant l'huissier peut être mandaté.

Intervention pour les petites créances

Les huissiers peuvent intervenir pour des petites créances, généralement **à partir de 500 euros**. Pour ces montants, l'huissier peut envoyer une mise en demeure au débiteur pour tenter un recouvrement amiable. Ce processus est souvent moins coûteux et plus rapide, permettant de résoudre de nombreux litiges sans passer par une procédure judiciaire complète.

Intervention pour les créances moyennes et élevées

Pour des créances plus importantes, l'intervention d'un huissier devient plus formelle et peut inclure des procédures judiciaires. Les huissiers peuvent exécuter des saisies de biens, procéder à des expulsions ou encore réaliser des ventes aux enchères. Pour ces montants, les huissiers agissent généralement **suite à un titre exécutoire** délivré par un tribunal.

Les frais et coûts associés

Les frais d'intervention d'un huissier varient en fonction des actions entreprises et du montant à recouvrer. Voici un aperçu des coûts possibles :

- **Mise en demeure** : Entre 50 et 150 euros
- **Commandement de payer** : Environ 100 euros
-

Saisie de biens : Frais variables, généralement un pourcentage du montant récupéré

Il est important de noter que ces frais peuvent être à la charge du débiteur ou du créancier, selon les cas.

Comment éviter l'intervention d'un huissier ?

Pour éviter l'intervention d'un huissier, il est crucial de prendre certaines mesures préventives. Voici quelques conseils pratiques :

- **Réglez vos dettes à temps** : La meilleure façon d'éviter les huissiers est de payer vos factures et créances dans les délais impartis.
- **Négociez avec vos créanciers** : Si vous rencontrez des difficultés financières, communiquez avec vos créanciers pour trouver un arrangement amiable. Vous pouvez demander un échancier de paiement ou un délai supplémentaire.
- **Surveillez vos finances** : Tenez un budget régulier pour éviter les dépenses excessives et prévoir les paiements à venir.

En suivant ces conseils, vous pouvez réduire le risque de voir un huissier frapper à votre porte.

Maintenant que nous avons abordé les bases de l'intervention des huissiers et les moyens de l'éviter, examinons ce qu'il faut faire si un huissier se présente chez vous et quelles solutions s'offrent à vous en cas d'impossibilité de paiement.

Comment réagir si un huissier vient chez moi ?

La visite d'un huissier peut être stressante, mais il est important de savoir comment réagir de manière appropriée. Voici les étapes et comportements à adopter en cas de visite d'un huissier :

- **Restez calme et courtois** : Il est essentiel de garder son calme et de traiter l'huissier avec respect. Une attitude courtoise facilite souvent les échanges.
- **Demandez une identification** : Avant de discuter, demandez à voir la carte professionnelle de l'huissier pour vérifier son identité et sa légitimité.
- **Lisez attentivement les documents** : Prenez le temps de lire attentivement tous les documents que l'huissier vous présente. Cela inclut les avis de saisie, les commandements de payer, etc.
-

Demandez des explications : Si vous avez des doutes ou ne comprenez pas certains points, n'hésitez pas à poser des questions à l'huissier pour obtenir des clarifications.

- **Négociez si possible** : Essayez de négocier un délai de paiement ou un arrangement amiable pour régler la situation sans recourir à des mesures plus sévères.

Quelles solutions en cas d'impossibilité de paiement ?

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de payer vos dettes, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

Déposer un dossier de surendettement

Le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France peut offrir des solutions aux personnes en difficulté financière. Voici les étapes et avantages de cette démarche :

1. **Un gel des dettes** : Pendant l'instruction de votre dossier, les créanciers ne peuvent pas engager de nouvelles poursuites.
2. **Un rééchelonnement des paiements** : La commission de surendettement peut proposer un plan de redressement permettant d'étaler les paiements sur une période plus longue.
3. **Possibilité de remise partielle des dettes** : Dans certains cas, une partie des dettes peut être annulée.

Demander un délai de paiement ou proposer un échéancier

Si vous êtes dans l'incapacité de payer immédiatement, vous pouvez négocier avec vos créanciers pour obtenir un délai de paiement ou mettre en place un échéancier. Les deux options sont d'une part, entre en **contact direct avec les créanciers**, en expliquant votre situation et proposez un plan de remboursement échelonné. Et d'autre part, l'**accord amiable**, certains créanciers peuvent accepter des paiements partiels ou étalés dans le temps.

Les moyens de recouvrement de dettes

L'injonction de payer

L'injonction de payer est une procédure rapide et peu coûteuse permettant au créancier de récupérer une dette sans passer par un procès. Voici comment cela fonctionne :

- **Demande auprès du tribunal** : Le créancier doit déposer une requête auprès du tribunal compétent.
-

Décision du juge : Si la demande est justifiée, le juge rend une ordonnance d'injonction de payer.

- **Notification au débiteur** : L'ordonnance est signifiée au débiteur, qui dispose d'un délai pour s'acquitter de sa dette ou contester la décision.

La procédure judiciaire simplifiée

La procédure judiciaire simplifiée est une autre méthode de recouvrement de dettes, utilisée principalement pour les créances non contestées. Voici les détails :

- **Dépôt de la demande** : Le créancier dépose une demande simplifiée auprès du tribunal.
- **Absence de contestation** : Si le débiteur ne conteste pas la demande, le tribunal rend une décision exécutoire.
- **Exécution de la décision** : L'huissier peut alors procéder au recouvrement forcé des sommes dues.

Huissier de justice et jeux, loteries, tournois, jeux de hasard

Les huissiers de justice jouent un rôle crucial dans le cadre des jeux, loteries, tournois, et jeux de hasard. Leur intervention **garantit la transparence et l'équité des opérations**. Ils peuvent être appelés à vérifier la conformité des règlements, superviser les tirages au sort, et attester de la régularité des résultats. De plus, leur présence assure que les gains sont distribués conformément aux règles établies, protégeant ainsi les intérêts des participants et des organisateurs.

Dans le cas [des casinos en ligne](#), les huissiers peuvent également intervenir, mais leur rôle est limité. Ils ne peuvent pas directement contrôler les résultats des jeux en ligne, mais ils peuvent **certifier les procédures de tirage au sort et d'attribution des gains**, s'assurer que les conditions générales des jeux sont respectées, et vérifier les systèmes de randomisation utilisés par les plateformes de jeux pour garantir l'équité. Lorsqu'un litige survient, leur intervention peut être requise pour garantir l'exactitude et la transparence des processus impliqués.

En résumé

Comprendre à partir de quelle somme un huissier intervient et les différentes étapes de cette intervention est crucial pour gérer efficacement ses dettes. En suivant les conseils pour éviter l'intervention d'un huissier et en connaissant ses droits et recours, il est possible de minimiser les impacts négatifs et de trouver des solutions amiables. Que ce soit pour des petites créances ou des dettes plus importantes, une communication ouverte avec les créanciers et une gestion proactive des finances sont essentielles.